

Aux membres des Collèges communaux de Wallonie et de Bruxelles,  
Mesdames, Messieurs,

### ***Hommes-femmes***

*Toutes les références à des personnes ou fonctions (par ex. senior) concernent autant les femmes que les hommes.*

Permettez-nous, tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection. Les membres de notre association connaissent les difficultés que peuvent occasionner les responsabilités que vous assumerez pour votre ville ou votre commune. Ils vous souhaitent plein succès dans les tâches qui vous attendent.

La Coordination des Associations de Seniors - CAS - est la Commission des Seniors voulue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est à ce titre qu'elle vous rappelle le rôle important que les aînés peuvent encore jouer dans notre société.

## **INTRODUCTION**

Le bien-être des seniors est une préoccupation importante pour la Coordination. Nous voulons faire face au défi de l'allongement de la vie et permettre aux personnes de vivre en bonne santé et de façon autonome le plus longtemps possible.

L'allongement de la vie est une opportunité pour votre commune et pour vos citoyens et appelle une politique globale et transversale. Il est donc nécessaire de développer une politique notamment en faveur des seniors.

D'une commune à l'autre, d'une ville à l'autre, la situation se présente de manière différente. Il est donc crucial que vous, les pouvoirs locaux, preniez à bras le corps cette problématique.

Nous vous suggérons d'être attentifs aux points suivants :

-  Participation citoyenne « CCCA dans chaque commune »,
-  Santé et prévention,
-  Lieux de vie,
-  Mobilité et accessibilité,
-  Accès aux nouvelles technologies,
-  Accès aux loisirs et à la culture.

## **1. Participation citoyenne :**

*Compte tenu du nombre croissant de seniors, ils ont de fait un rôle important au sein de votre commune.*

Il nous semble donc impératif que soit installé dans chaque commune un CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés). Dans la vie politique de la commune, cette instance joue un rôle important de représentativité des seniors et développe leur participation active dans la vie politique.

Une des missions premières des CCCA serait d'établir un inventaire de ce qui existe pour améliorer la qualité de vie des Seniors.

Il est indispensable que les communes disposant d'un CCCA leur donnent les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

Nous souhaitons que toutes les communes wallonnes et bruxelloises organisent, au minimum une fois par an, une rencontre permettant des échanges entre responsables politiques de la commune, membres du CCCA et la population.

Nous souhaiterions également que les communes adoptent un comportement de « *commune hospitalière* », notamment quant aux plus âgés des nouveaux arrivants.

Par ailleurs, vu le nombre de seniors dans chaque commune, il nous paraît utile que les communes disposant d'un journal communal, prévoient une rubrique d'informations utiles et suffisamment **lisible** consacrée aux seniors.

Enfin, nous encourageons spécialement les communes à adhérer à l'esprit « Ville amie des Aînés » (VADA).

## **2. Santé et prévention :**

*Les seniors subissent également les inégalités sociales et économiques.*

Il est donc important que votre commune repère, avec l'aide des institutions locales, les personnes les plus vulnérables de par leur précarité et leur isolement. Elles ont besoin de plus de prévention.

Il est essentiel que votre commune facilite l'accès aux soins de santé de qualité, en favorisant une permanence médicale et sociale sur votre territoire, par exemple en mettant à disposition des locaux ou en promouvant les campagnes de préventions à destination des seniors de votre commune.

Il nous semble également important de mettre en place une politique centrée sur les besoins de la personne et ce, en permettant aux professionnels de la santé de coopérer plus efficacement par des réunions pluridisciplinaires, dans des locaux mis à leur disposition.

La santé est également marquée par une bonne alimentation. Rappelons qu'un facteur de la dénutrition est l'isolement.

La politique communale doit donc mener des actions visant à renforcer l'autonomie des personnes, à briser leur solitude et à améliorer leur situation sociale, outre la mise en place d'activités physiques, d'actions de sensibilisation et de promotion de la santé, accessibles aux seniors, par exemple par le biais des « Maison des Aînés ».

### **3. Lieux de vie :**

*Une majorité des seniors souhaite rester à domicile.*

Ce constat met en avant la nécessité pour les communes de favoriser ce maintien à domicile par le biais de différentes actions dont vous devez informer les seniors :

-  Permettre aux seniors et futurs seniors d'adapter leur logement par le biais de primes d'adaptation du logement ;
-  Développer davantage les services d'aide à domicile et les centres de coordination des soins et de l'aide à domicile ;
-  Faciliter l'accès aux titres et services et aux A.L.E. pour les seniors ;
-  Favoriser la mise en place d'Agence Immobilière Sociale (A.I.S.) au sein de votre commune ;
-  Généraliser l'accessibilité universelle des logements publics lors de la rénovation ou de la construction notamment par l'intégration de clauses techniques dans les marchés publics ;
-  Encourager et soutenir les formules d'accueil et d'hébergement proches et respectueuses des modes de vie des aînés et de l'individualité de chacun ;
-  Poursuivre le développement de centres d'accueil de jour ;
-  Développer et multiplier les espaces de détente dans les quartiers pour que les seniors se réapproprient l'espace public.

Pour ceux qui font le choix de vivre en collectivité, il y a lieu de favoriser la création de nouvelles résidences-services, voire mettre en place des partenariats permettant la création de résidences-services sociales.

En outre, vous pourriez faciliter la cohabitation intergénérationnelle dans les habitats partagés ou groupés, notamment en assouplissant les règles urbanistiques pour celles-ci.

### **4. Mobilité, transport et accessibilité :**

*L'accessibilité relève d'une démarche d'inclusion sociale au sens où elle se traduit par une action politique permettant à toutes et à tous de « s'emparer » de l'espace public.*

Les communes doivent donc veiller, lors des travaux d'aménagement du territoire, à rendre l'espace public accessible à tous :

-  Faciliter l'accès des Seniors aux bâtiments publics ;
-  Améliorer la sécurité des piétons en aménagement la voirie (voiries, état des trottoirs, passages pour piétons, feux verts plus longs, multiplier les bancs publics, etc.) ;
-  Veiller à une bonne coordination de tous les transports ;

-  Développer un système de « taxi ou bus social » qui facilite le déplacement des Seniors ;
-  Renforcer les commerces et services de proximité afin de renforcer le maillage social via des incitants communaux ;
-  Continuer à rendre l'espace public plus sûr et plus convivial.

Il est important de développer une politique de transports en commun adaptée aux seniors et proposer une accessibilité tenant compte de leurs besoins spécifiques. Pour ce faire, les CCCA peuvent être consultés et mettre en place une étude du territoire de leur commune.

## **5. L'accès aux nouvelles technologies :**

*Aujourd'hui, l'accès au téléphone pour tous et partout est acquis. Dans la continuité, il semble donc logique, vu l'évolution de notre société et des technologies, que l'accès aux nouvelles technologies le soit également.*

Les communes peuvent organiser, avec le concours du secteur associatif, des formations à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment internet, les réseaux sociaux, ...

Nous souhaitons également la mise en place d'EPN (Espace Public Numérique) dans toutes les communes, par exemple dans des bâtiments communaux dans lesquels un accès WiFi serait disponible.

## **6. L'accès aux loisirs et à la culture :**

*L'impossibilité d'avoir des activités mène souvent à l'isolement.*

Il est donc nécessaire que communes donnent aux seniors la possibilité d'accès à la culture et aux loisirs.

Pour faciliter cet accès, plusieurs possibilités peuvent être envisagées :

-  Soutenir et développer la vie associative des aînés ;
-  Informer les aînés des activités culturelles dans la commune (bibliothèques, excursions, activités sportives, activités intergénérationnelles, projets pour et/ou par les seniors...) ;
-  Faciliter l'accès aux activités par l'organisation de transports pour les seniors ;
-  Encourager les activités et les espaces intergénérationnels, afin de favoriser les rencontres et développer une dynamique d'échange entre les générations ;
-  Mettre en place des Maisons des Aînés dans lesquelles sont regroupées les informations tant quant aux activités pour seniors qu'aux services et aides aux seniors disponibles dans votre commune.

## **CONCLUSION**

Nous souhaitons une politique qui prenne en compte les besoins des seniors ainsi que leurs apports à la vie de la commune.

Vivre mieux (sport, loisir, culture, échange social, ...), permet de vivre plus longtemps en bonne santé !